

OBJET RESERVOIR DE L'EST / CHAUDRON

**REHABILITATION DE L'EXISTANT
ET CONSTRUCTION DE DEUX NOUVEAUX RESERVOIRS**

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION

**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, AVENANTS EVENTUELS
ET ACTES Y AFFERENTS**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Pour sécuriser et augmenter la capacité de production d'eau potable, la Ville de Saint-Denis a engagé des études approfondies sur les stations de potabilisation, dont celle de Bellepierre. Cette étude a démontré l'intérêt de lancer une opération de réseau de transfert d'eau entre l'Est et l'Ouest, dit « Interconnexion de réseau AEP », avant toute intervention sur la station de Bellepierre, station de potabilisation principale qui alimente 50 % des dionysiens et nécessite des travaux d'envergures.

Dans ce projet d'interconnexion Est/ Ouest, la Ville doit également réaliser des stockages supplémentaires pour répondre hydrauliquement aux besoins.

L'un des sites permettant la mise en œuvre de ces réservoirs se situe au niveau du réservoir existant, appelé réservoir de l'Est (ou Chaudron, ou 5000), à proximité du garage municipal.

Comme indiqué dans le Schéma directeur et en fonction des investissements réalisés sur le secteur Est, il ya une opportunité à lancer des études pour augmenter la capacité de stockage à environ 10 000 m³ dans la zone Est et de vérifier l'état du réservoir existant de 5 000 m³.

Ces études permettront d'évaluer les besoins exacts, à court, moyen et long termes, de stockage en fonction des évolutions prévues des besoins en eau et des ressources. Une planification de la réalisation des ouvrages sera établie avant l'engagement des investissements.

Le coût global de l'opération, intégrant les travaux et des prestations annexes à ceux-ci, se décline comme suit :

Nature de la dépense	Montant	
	(€ H.T.)	(€ T.T.C)
Travaux	4 600 000,00	4 991 000,00
Etudes	200 000,00	217 000,00
CSPS	25 000,00	27 125,00
Annonces et Divers	100 000,00	108 500,00
Total	4 925 000,00	5 343 625,00

Rapport n°13/5-04

Une demande de financement sera présentée dans le cadre de l'élaboration du prochain Programme Opérationnel Européen (POE) 2014-2020 selon le plan de financement ci-après :

Financier	Taux	Montant
	(%)	(€ H.T.)
Futur POE (Programme Opérationnel Européen) 2014-2020	55%	2 708 750,00
Part Ville (Budget de l'Eau)	45%	2 216 250,00
TOTAL	100%	4 925 000,00

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver, dans le cadre du programme « Réservoir de l'Est / Chaudron » le projet de « réhabilitation de l'existant et de construction de nouveaux réservoirs », d'un coût global estimé à 4 925 000,00 € HT ;
- d'approuver le plan de financement proposé et de m'autoriser à solliciter les financements auprès des financeurs dans le cadre du futur Programme Opérationnel Européen (POE 2014-2020) ;
- de m'autoriser, ou mon représentant, à lancer la consultation, et à signer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) sur la base des critères de jugement des offres ;
- de m'autoriser, ou mon représentant, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du (des) marché(s), ainsi que celles relatives à d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de m'autoriser, ou mon représentant, à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13504-1a-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET RESERVOIR DE L'EST / CHAUDRON**REHABILITATION DE L'EXISTANT
ET CONSTRUCTION DE DEUX NOUVEAUX RESERVOIRS****APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL****AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION****AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES, AVENANTS EVENTUELS
ET ACTES Y AFFERENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/5-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve dans le cadre du programme de « Réservoir de l'Est / Chaudron » le projet de « Réhabilitation de l'existant et construction de nouveaux réservoirs », pour un coût global estimé à 4 925 000,00 € HT, ventilés comme suit :

Nature de la dépense	Montant	
	(€ H.T.)	(€ T.T.C)
Travaux	4 600 000,00	4 991 000,00
Etudes	200 000,00	217 000,00
CSPS	25 000,00	27 125,00
Annonces et Divers	100 000,00	108 500,00
Total	4 925 000,00	5 343 625,00

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les financements auprès des financeurs dans le cadre du futur Programme Opérationnel Européen (POE 2014-2020) :

Financier	Taux	Montant
	(%)	(€ H.T.)
Futur POE (Programme Opérationnel Européen) 2014-2020	55%	2 708 750,00
Part Ville (Budget de l'Eau)	45%	2 216 250,00
TOTAL	100%	4 925 000,00

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) sur la base des critères de jugement des offres,

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents avec le(s) candidat(s) retenu(s),

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché, ainsi que celles relatives à d'éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à signer tous les actes y afférents.

ARTICLE 6

Les dépenses et les recettes afférentes à cette opération seront imputées sur le Budget Annexe Eau, respectivement aux chapitres 23 et 13.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131026-13504-1b-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
04/11/2013



Gilbert ANNETTE

